

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 19/01/2017

L' an 2017 et le 19 Janvier à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champvert, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, WALSEWSKI Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, PETILLOT Jérôme

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VEILLEROT Michèle à M. DEBOFFE Christian

Excusé(s) : Mme VRAY Stéphanie, M. THOMAS Christian

Secrétaire de séance : M. PETILLOT Jérôme

Date de la convocation : 13/01/2017

2017/001 : Travaux pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation de la traversée du bourg - Etude préliminaire

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de réaliser des travaux pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation de la traversée du bourg.

Il présente le contenu de l'étude préliminaire correspondant établie par le service Nièvre Ingénierie du Conseil départemental de la Nièvre pour un montant de 290 154€ HT (348 184,80€ TTC).

Il fait connaître que la Commune est susceptible de bénéficier pour ces travaux d'une aide auprès du Conseil départemental de la Nièvre au titre des "amendes de police" et d'une aide de la DETR.

Il précise que compte tenu de son montant, ces travaux pourront être traités par procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux ainsi présentés et d'en adopter les modalités de financement..

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation de la traversée du bourg
- APPROUVE l'étude préliminaire correspondante aux travaux pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation de la traversée du bourg.

- APPROUVE le principe de traiter ces travaux en utilisant une procédure adaptée par application des articles 26 et 28 du Code des marchés Publics

- SOLLICITE une aide au titre des "amendes de police" auprès du Conseil départemental de la Nièvre

- SOLLICITE une aide au titre de la DETR

- ADOPTE dans ces conditions le plan de financement suivant :

Dépenses subventionnables HT : 290 154€

- Aide au titre des "amendes de police"

40% sur 30 000€ : 12 000€

- Aide au titre de la DETR (50%) : 145 077€

- Charge restante : 133 077€

- AUTORISE Monsieur le Maire à suivre la procédure de dévolution des travaux, à signer le marché et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.

2017/002 : Assainissement des eaux usées - raccordement de la zone d'activités de loisirs du Chêne sur le réseau du bourg - Etude de faisabilité

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de réaliser les travaux de raccordement de la zone d'activités de loisirs du Chêne sur le réseau du bourg.

Il présente le contenu de l'étude préliminaire correspondante établie par le service de Nièvre Ingénierie du Conseil départemental de la Nièvre pour un montant de 68 000€HT (81 600€ TTC)

Il fait connaître que la Commune est susceptible de bénéficier pour ces travaux d'une aide de la DETR.

Il précise que compte-tenu de son montant, ces travaux pourront être traités par procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux ainsi présentés et d'en adopter les modalités de financement
Oui cet exposé, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux de raccordement de la zone d'activités de loisirs du Chêne sur le réseau du bourg

- APPROUVE l'étude de faisabilité correspondante aux travaux

- APPROUVE le principe de traiter ces travaux en utilisant une procédure adaptée par application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics

- SOLLICITE une aide au titre de la DETR

- ADOPTE dans ces conditions le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable HT : 68 000€

- Aide au titre de la DETR (60%) : 40 800€

- Charge restante : 27 200€

- AUTORISE Monsieur le Maire à suivre la procédure de dévolution des travaux, à signer le marché et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.

Les installations d'assainissement du type individuel sont incomplètes et vétustes. Aussi dans le cadre de ces travaux d'aménagement, la commune souhaite revoir la collecte et le traitement des eaux usées de la zone.

C'est la raison pour laquelle la commune a chargé Nièvre Ingénierie d'établir une étude de faisabilité pour la collecte et le transfert des eaux usées de la zone sur le réseau du Bourg.

2017/003 : Convention de Maîtrise d'oeuvre - raccordement de la zone d'activités de loisirs du Chêne sur le réseau du Bourg

Pour l'aménagement d'une aire de camping-cars et le raccordement des installations d'assainissement sur le réseau du Bourg, il y a lieu de s'adjoindre les services d'une maître d'oeuvre et de confier la prestation au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention entre la commune de Champvert et le Conseil Départemental de la Nièvre concernant l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-car et le raccordement des installations d'assainissement sur le réseau du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

2017/004 : Projets de statuts de la nouvelle Communauté de Communes du Sud Nivernais

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de statuts de la nouvelle Communauté de Communes du Sud Nivernais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le projet de statuts.

Elections des conseillers dans les commission CCSN

COMMISSIONS

Promotion du territoire et patrimoine : Monsieur GAUCHER Noël

Espaces naturels, environnement, itinérance douce : Monsieur PETILLOT Jérôme

Mutualisation de moyens techniques : Monsieur GAUCHER Noël

Mise en valeur des territoires ruraux : Monsieur JANKECH Augustin et Monsieur CAILLOT Daniel (suppléant)

Collecte, élimination et valorisation des déchets : Monsieur JANKECH Augustin

DELEGATIONS

Emploi et économie locale : Monsieur GAUCHER Noël

Agriculture et développement d'une filière biomasse : Madame BONNOT Céline

Contrat de territoire et développement des infrastructures : Monsieur CAILLOT Daniel

Aire d'accueil des gens du voyage : Madame BERNIER Corinne

2017/005 : Acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de réaliser les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le Bourg.

Un accord de principe doit être conclu entre les parties intéressées.

Après échange de courriers, nous devons déterminer le montant de l'acquisition.

Il fait connaître de la nécessité de réaliser une étude de sol avant le début des travaux et de l'acquisition d'une parcelle d'environ 1 hectare à prendre dans une parcelle de plus grande superficie située sur la Commune de Champvert (58300) dénommée le Pré Pillet, cadastrée A1768, appartenant à Madame DUJAY Anne et Monsieur CHABANNEAUX Jean, moyennant le prix principal de 4200€ TTC.

La division cadastrale étant à redéfinir selon le document d'arpentage à établir par Monsieur Raquin, géomètre expert à Nevers.

Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune.

Le tout selon un plan cadastral annexé à la présente délibération.

Une clause suspensive est mentionnée dans le document qui stipule que l'acquisition se fera à la condition que les résultats des études de sondages du sol soient positifs pour l'implantation d'une station d'épuration.

INFORMATIONS DIVERSES

*Budget annexe "assainissement" : Monsieur le Maire a rendez-vous à l'agence du Crédit Mutuel de Decize pour la signature des documents relatifs à un emprunt de 60 000€ sur 25 ans et un emprunt relais TVA de 40 000€ sur 2 ans.

*Une réunion sera organisée prochainement avec tous les présidents des associations. Il y sera notamment question du fonctionnement des salles communales et de l'attribution des subventions.

*Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa formation CAP Petite Enfance, Madame Aurélie NIANG effectuera un stage à la crèche de Decize. Ce stage ne lui sera pas rémunéré.

*Augustin JANKECH informe des travaux qu'il y a lieu de poursuivre : l'aménagement environnemental de la zone d'activités de loisirs du Chêne.

*Il informe également le Conseil Municipal de la remise en état de la rembarde longeant la rue des Fossés près de la salle des fêtes.

*Corinne BERNIER note le changement de date de la soirée au profit des écoles animée par le groupe Tri Sélectif.

La soirée est reportée au samedi 13 mai 2017.

*Céline CHARLOT fait un point de l'avancement des différentes demandes de devis pour la rénovation de la maison "Piat"

Le Maire
M. CAILLOT Daniel